



**ORTZAIZEKO
HERRIKO
ETXEA**
MAIRIE
D'OSSÈS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 064-216404368-20260303-20260303D4-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 03 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. HEGUY Antton

A été nommée comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 27 février 2026

DECISION N° 4 : ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE

(Nomenclature : 7.10)

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société souhaite faire don à la Commune d'une somme de 8 600 euros.

Il précise que ce don correspond au montant des travaux de réalisation de la partie basse du fronton en pierres.

Le Maire invite l'Assemblée à accepter ce don et à respecter le souhait de

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTÉ le don d'un montant de 8 600 euros effectué par

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 064-216404368-20260303-20260303D4-DE

S'LO

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 03 mars 2026^{er}

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 05/03/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 05/03/2026